



LE SDEM50 & EDF PROPOSENT UNE PLATEFORME EN LIGNE POUR VALORISER LES CEE

une première en France
pour un syndicat d'énergies !



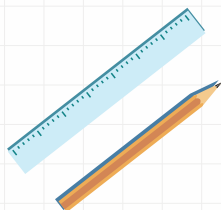
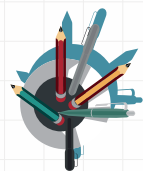
Les certificats
**D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE**
Ministère de la Transition
écologique et solidaire

“

Vos travaux d'amélioration
énergétique vous permettent
d'économiser sur vos factures
futures tout en prenant
soin de la planète.

Mais saviez-vous qu'ils vous
permettent également
de générer des CEE
que vous pouvez
valoriser ?

”



UN CONSTAT

Au travers de sa mission de Conseil en Énergie Partagé auprès de ses communes adhérentes, le SDEM50 a observé que beaucoup de collectivités (surtout de petites tailles) ont renoncé à la valorisation de leurs CEE par manque d'ingénierie en interne ou face à la complexité des dossiers.



COMMENT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF ?

Il existe deux solutions pour les communes intéressées. La commune, ayant des ressources techniques internes, peut gérer en toute autonomie ses dossiers en faisant juste sa demande d'inscription sur la plateforme auprès du service Énergies du SDEM50. Ou alors, la commune fait appel au SDEM50 pour gérer la totalité du dossier pour son compte (moyennant une compensation de 10% du montant des CEE).

UNE VALORISATION QUI PROFITE À TOUS

- ▶ un périmètre Départemental pour valoriser au mieux le prix de rachat des CEE,
- ▶ une valorisation des CEE identique quelle que soit l'importance du chantier et la taille de la collectivité (seuil minimum de seulement 40 MWh cumac, soit 35 m² d'isolant de combles),
- ▶ pas de seuil maximum de volume de kWh cumac*,
- ▶ un paiement au fil de l'eau des chantiers,
- ▶ une approche solidaire avec un prix négocié à la maille départementale qui profite aux collectivités de toute taille.

* Mesure exprimée en Kilowattheures cumac, pour kWh cumulés et actualisés. Le kWh est ramené à la durée de vie du produit et actualisé au marché.



UN PORTAIL 3E

Le SDEM50 propose donc une plateforme en ligne auprès des collectivités de la Manche, en partenariat avec EDF, afin de faciliter l'accès aux CEE. Le SDEM50, avec EDF à ses côtés, espère ainsi relancer ce dispositif, et apporter de nouvelles solutions de financements pour les collectivités, avec l'objectif premier commun qui est d'agir en la faveur de la Transition Énergétique sur le Département de la Manche.



Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche

CS 32708 ● 11 rue Dame Denise 50008 SAINT-LÔ Cedex ● Tél. 02 33 77 18 95

Fax. 02 33 77 81 85 ● Email. sdem@sdem50.fr ● www.sdem50.fr